

Turquie : le pianiste Fazil Say enfin acquitté sous la pression internationale

écrit par Maxime | 6 janvier 2017



<http://resistancerepublicaine.com/2016/12/29/allah-le-pornographe/>

Cet article est un hommage à la liberté d'expression, quand on sait ce que valent de tels propos dans certains pays. La charia est parfois appliquée derrière un vernis de laïcité, quand l'islam n'est pas religion d'Etat.

La Turquie, dont les ambitions d'entrer dans l'UE sont récurrentes, a ainsi causé quelques soucis judiciaires au pianiste Fazil Say pour avoir moqué l'islam :

« *«Vous dites que des flots de vin coulent au paradis. Est-ce que le paradis est une taverne?» OU «vous dites qu'il y a au paradis deux houris (femmes vierges) pour chaque croyant. Est-ce que le paradis est un bordel?»*, avait-il écrit en citant des vers d'Omar Khayyam, grand poète persan du XIe siècle ».

Ici, le fameux partage entre tradition et aspiration à la modernité dont on parle beaucoup dans les médias dès qu'il est question de la Turquie a conduit à appliquer la charia jusqu'en appel... Le « partage » ne paraît pas très équitable...

C'est au stade de la cassation que le musicien a été relaxé, visiblement sous la pression de l'indignation de l'opinion publique internationale, puisque Fazil Say a des soutiens nombreux dans tous les pays.

Un quidam aurait-il bénéficié de la même faveur judiciaire quant à des propos blasphématoires semblables ?

La Turquie n'est décidément pas prête à entrer dans l'Europe.

Condamné en 2013 à dix mois de prison avec sursis pour avoir publié sur Twitter des commentaires «blasphématoires» selon le régime turc, le musicien a été blanchi par le tribunal d'Istanbul.

Une valse à quatre temps a rythmé la saga judiciaire du pianiste [Fazil Say](#) qui l'opposait au pouvoir turc. Celui-ci accusait notamment le musicien qui a joué avec les plus grands orchestres philharmoniques mondiaux d'avoir neuf commentaires «injurieux envers les valeurs religieuses» sur son compte Twitter. Des tweets supprimés mais dont on connaît le contenu. Exemples: «Vous dites que des flots de vin coulent au paradis. Est-ce que le paradis est une taverne?» ou «vous dites qu'il y a au paradis deux houris (femmes vierges) pour chaque croyant. Est-ce que le paradis est un bordel?», avait-il écrit en citant des vers d'Omar Khayyam, grand poète persan du XIe siècle.



Des commentaires que les autorités turques ont jugés «blasphématoires», condamnant le pianiste en avril 2013 à une lourde peine: dix mois de prison avec sursis. Peine confirmée en appel la même année puis annulée en octobre 2015 par la Cour suprême, et renvoyé devant le Tribunal d'Istanbul. Lequel vient de statuer définitivement ce mercredi 7 septembre. Il lève toutes les sanctions à l'égard de Fazil Say.

Sa condamnation avait provoqué les foudres des détracteurs du régime turc, alarmant même la commission européenne qui se disait «préoccupée» et demandait à Ankara de

respecter «pleinement» la liberté d'expression.

«Mon client n'a pas écrit d'article ni diffusé de film. Il a partagé ses opinions et retweeté des opinions critiques. Le fait que ce procès ait eu lieu, c'est ça l'insulte», a indiqué l'avocate du pianiste, citée par l'agence Dogan. Pas certain cependant que cette décision, aussi inattendue soit-elle, ne constitue un espoir pour tous les opposants au régime actuellement inquiétés.

<http://www.lefigaro.fr/musique/2016/09/07/03006-20160907ARTFIG00319-turquie-le-pianiste-fazil-say-enfin-acquitte.php>